

First Phosphate annonce la nomination de Peter Nicholson à titre d'administrateur de First Phosphate

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 3 septembre 2024) - First Phosphate Corp. (CSE : PHOS) (OTC : FRSPF) (FSE : KD0) (« First Phosphate » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer la nomination de Peter J.F. Nicholson à son conseil d'administration à compter du 1er septembre 2024 pour combler la vacance créée par la démission de l'ex-administrateur Marc Branson à compter de la même journée.

M. Nicholson est le fondateur, le président et l'actionnaire majoritaire de Wealth Creation Preservation & Donation Inc. (WCPD), un chef de file reconnu dans le domaine de l'optimisation fiscale des investissements, et qui se focalise sur la planification fiscale philanthropique et la réduction d'impôt dans l'industrie minière.

Grâce à son travail avec de nombreux donateurs, fondations, institutions et conseils d'administration, il a contribué à générer plus de 350 millions de dollars pour les dons des clients. M. Nicholson est également un généreux philanthrope à part entière et un infatigable partisan des initiatives communautaires.

Au fil des ans, Peter a été un champion dévoué et un membre du conseil d'administration de nombreuses fondations à travers le Canada, telles que le Musée canadien des droits de l'homme de Winnipeg, le Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario, la Fondation régionale du cancer d'Ottawa et il est le fondateur de la Fondation Exuma du Canada. Il est également membre de l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés (CAGP), de l'Association of Fundraising Professionals of Canada (AFP), de la Clinton Global Initiative et a passé dix ans au sein du club d'investissement Tiger 21.

« J'ai le plaisir d'accueillir Peter dans notre équipe », déclare Laurence W. Zeifman, président de la Société. « Son expérience en matière d'exploitation minière et de collecte de fonds sera très utile à la Société au fur et à mesure que nous progressons dans le développement de nos projets.

« Je suis ravi de rejoindre l'équipe de First Phosphate alors que nous poursuivons notre vision de créer « la vallée des batteries lithium-fer-phosphate » d'Amérique du Nord dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec, Canada », a ajouté M. Nicholson. « Les minéraux critiques et le traitement en aval à la source représentent les pratiques minières de l'avenir dont First Phosphate est le pionnier et représentent le type d'innovation minière que je souhaite faire progresser. »

La société a aussi attribué 150 000 unités d'actions restreintes de la société (« RSU ») à M. Nicholson. Les RSU sont acquises en deux tranches (50 % le 30 novembre 2024 et 50 % le 28 février 2025).

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate (CSE: PHOS) (OTC : FRSPF) (FSE: KD0) est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate. First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances et à l'échelle régionale qu'elle développe activement au Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Bennett Kurtz, Directeur financier

bennett@firstphosphate.com

Tel: +1 (416) 200-0657

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com

Relations avec les médias : media@firstphosphate.com

Site Web : www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate>

-30-

Informations prospectives et mises en garde

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations et informations qui peuvent être considérées comme des « déclarations prospectives » et des « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans certains cas, mais pas nécessairement dans tous les cas, les déclarations et informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective telle que « planifie », « cible », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est attendu », « une opportunité existe », « est positionné », « estime », « Les déclarations contenues dans le présent communiqué de presse ne sont pas exhaustives et ne peuvent être considérées comme des déclarations officielles, mais plutôt comme des énoncés d'intentions, de suppositions, d'anticipations ou de non-anticipations, de convictions ou de variantes de ces mots et expressions, ou comme des déclarations selon lesquelles certaines actions, certains événements ou certains résultats " peuvent ", " pourraient ", " devraient ", " seraient ", " seront " ou " seront pris ", " se produiront " ou " seront atteints ", et d'autres expressions similaires. En outre, les déclarations contenues dans ce communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques sont des déclarations prospectives, y compris, entre autres, les activités d'exploration et de production prévues par la Société, les propriétés et la composition de tout phosphate extrait, les projets d'intégration verticale de la Société dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaines.

Ces déclarations et autres informations prospectives sont basées sur des hypothèses et des estimations que la Société estime appropriées et raisonnables dans les circonstances, y compris, mais sans s'y limiter, les attentes concernant les résultats commerciaux à long terme de la Société compte tenu de son court historique d'exploitation ; les attentes concernant les revenus, les dépenses et les opérations ; la Société ayant un fonds de roulement suffisant et la capacité d'obtenir le financement supplémentaire nécessaire pour l'exploration des intérêts fonciers de la Société ; les attentes concernant la minéralisation potentielle, la valeur géologique et la faisabilité économique des projets de la Société ; les attentes concernant les programmes de forage et les impacts potentiels que des programmes de forage réussis pourraient avoir sur la durée de vie de la mine et de la Société ; les estimations de coûts des programmes d'exploration et de prospection minière ; les attentes concernant les problèmes environnementaux qui pourraient affecter les programmes de prospection prévus ou futurs et l'impact potentiel de la conformité aux lois et réglementations environnementales existantes et proposées ; l'obtention et le calendrier des permis de prospection et d'exploitation et d'autres approbations de tiers ; la réglementation gouvernementale des opérations de prospection et de développement miniers ; les attentes concernant les problèmes sociaux ou communautaires locaux qui pourraient affecter les programmes de prospection et de développement prévus ou futurs ; les attentes concernant les tendances économiques mondiales et les progrès technologiques ; et le maintien en poste du personnel clé au sein de la Société.

Rien ne garantit que ces déclarations se révéleront exactes, et les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces déclarations. Parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner des différences matérielles entre les résultats réels et les attentes de l'entreprise, on peut citer les suivants : un historique d'exploitation limité ; un risque élevé d'échec commercial ; l'absence de bénéfices ou de revenus significatifs ; des ressources limitées ; des flux de trésorerie négatifs provenant des opérations et une dépendance à l'égard du financement par des tiers ; l'incertitude de financements supplémentaires ; l'absence de dividendes ; les risques liés aux fluctuations possibles des revenus et des résultats ; les risques d'assurance et de non-assurance ; les litiges ; la dépendance à l'égard de la direction et du personnel clé ; les conflits d'intérêts ; l'accès aux fournitures et aux matériaux ; les dangers de l'exploration minière et la responsabilité et les dommages connexes ; les risques liés à la santé et à la sécurité ; la réglementation gouvernementale et les incertitudes juridiques ; le fait que les propriétés d'exploration et de développement de la Société pourraient ne pas être couronnées de succès et qu'elles sont de nature hautement spéculative ; la dépendance à l'égard de tiers ; la possibilité que le titre de propriété de certaines des propriétés minières de la Société soit contesté ou défectueux ; les titres de propriété et les revendications territoriales des autochtones ; l'obtention et le renouvellement des licences et des permis ; les risques liés à l'environnement et à d'autres réglementations qui pourraient avoir un effet négatif sur la Société ; les risques liés au changement climatique ; les risques liés aux infrastructures ; les exigences en matière de remise en état des terrains qui pourraient être lourdes ; la situation financière mondiale actuelle ; la fluctuation des prix des matières premières ; la dilution ; les ventes futures par les actionnaires existants pourraient faire chuter le prix des actions de la Société ; la fluctuation et la volatilité des cours de bourse ; et les risques liés à la demande du marché. Rien ne garantit qu'une opportunité sera couronnée de succès, qu'elle sera commercialement viable, qu'elle sera réalisée dans les délais ou dans le respect du budget, ou qu'elle générera des revenus, des économies ou des bénéfices significatifs, selon le cas, pour la Société. En outre, la Société devra supporter des coûts, qui peuvent être importants, pour la poursuite d'une opportunité donnée.

Ces facteurs et hypothèses ne sont pas censés représenter une liste complète des facteurs et hypothèses susceptibles d'affecter la Société et, bien qu'ils doivent être examinés avec soin, ils doivent être considérés conjointement avec les facteurs de risque décrits dans les autres documents de la Société déposés auprès des autorités canadiennes et américaines en matière de valeurs mobilières, y compris, sans limitation, la section « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Société datée du 29 novembre 2023 et du rapport annuel 20-F qui sont disponibles sur SEDAR à l'adresse suivante : www.sedarplus.ca. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs qui pourraient faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux indiqués dans les informations prospectives, d'autres facteurs peuvent faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats ne soient pas conformes aux prévisions, aux estimations ou aux intentions. La Société ne s'engage pas à mettre à jour les informations prospectives, sauf en conformité avec les lois sur les valeurs mobilières applicables.



To view the source version of this press release, please visit <https://www.newsfilecorp.com/release/221866>